« Il faut garder la tête froide »

Pascal Brice, directeur général de l'Ofpra, l'organisme qui gère les demandes d'asile en France, interviewé par *Dokumente/Documents.*

» A l'automne dernier, la France inaugurait un concept inédit au sein de l'Union Européenne : la délocalisation, en Afrique, de l'enregistrement des migrants. L'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, forme les autorités tchadiennes et nigériennes à interroger et à enregistrer les réfugiés. Dans un entretien avec Konstanze Fischer, son directeur général Pascal Brice prône une initiative européenne commune, compatible avec le droit d'asile.

Un an après, quel bilan tirez-vous de cette initiative française qui consiste à délocaliser l'enregistrement des migrants en Afrique ?
Le bilan est satisfaisant. Près de 1 000 personnes ont été entendues dans ce cadre par les équipes de l'Ofpra au Niger et au Tchad avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres pays européens se sont engagés dans cette voie. Nous poursuivons cette initiative.

Comment vous assurez-vous que les personnes dont la demande d'asile est rejetée par vos agents ne retentent pas leur chance ?
Rien n'interdit à qui que ce soit de déposer une demande d'asile sur le sol européen. C'est en tout cas un principe de droit en France. Sinon il s'agirait d'une externalisation de la gestion de l'asile, à laquelle l'Ofpra a toujours refusé de se prêter. Les dispositifs dans les pays tiers, notamment en Afrique, ont une vocation incitative pour éviter les traversées et chacun constate qu'elle fonctionne indéniablement. Mais il faut collectivement amplifier l'effort.

Outre le Niger et le Tchad, l'Ofpra envisage-t-il d'étendre ces missions à d'autres pays du continent africain ?
A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'étendre ce dispositif à d'autres pays. Mais si les autorités du pays concerné et le HCR le souhaitaient et si les conditions de prise en charge des demandeurs d'asile et de sécurité étaient réunies, rien ne l'empêcherait.

Quel est l'intérêt pour des pays comme le Niger et le Tchad d'accueillir des agents de l'Ofpra ?
C'est à ces gouvernements qu'il convient de poser ces questions. Ces dispositifs ont fait l'objet de discussions fournies avec les autorités des pays concernés à l'été 2017. Je m'y suis rendu pour cela en août 2017, à la demande du président de la République. Il se trouve que tant le Niger que le Tchad font beaucoup pour l'accueil de réfugiés africains. Nous n'avons pas de leçons à leur donner en la matière. Nous avons été heureux de pouvoir, avec eux et avec le HCR, construire ce dispositif de réinstallation d'un certain nombre de réfugiés vers l'Europe et les missions d'instruction de l'Ofpra s'y déroulent très bien.

En Europe, l'initiative française ne semble pas soulever l'enthousiasme des foules. Où en est-on de ce côté-là ?

Après la France, d'autres Européens s'engagent dans ce cadre: Allemands, Suédois, Suisses, Norvégiens. Ce dispositif correspond à ce qui a été évoqué dans les conclusions du Conseil européen de juin dernier, en complément des centres contrôlés d'instruction de la demande d'asile sur le sol européen. L'amplification et l'européanisation du dispositif dans les pays tiers est indispensable, notamment pour conforter l'engagement du Niger et du Tchad. Je lance un appel à amplifier encore l'engagement des Européens.

Gardez-vous l'espoir de voir naître, un jour, un Ofpra européen ? Où se situent les difficultés en la matière ?

La mise en place de cette Agence européenne est indispensable pour sortir des failles de l'Europe de l'asile qui nous pénalisent tous, avec les demandeurs d'asile. C'est ainsi que nous pourrons pleinement harmoniser le droit d'asile en Europe et sortir des effets déstabilisants du règlement de Dublin (ce règlement délègue la responsabilité de l'examen de la demande d'asile d'un réfugié au premier pays qui l'a accueilli, NDLR). C'est cette Agence qui devrait mener l'instruction de la demande d'asile dans les pays tiers comme dans les centres contrôlés en Europe. Il s'agit d'une décision politique européenne dont je souhaite qu'elle ne tarde plus. Il faudra doter cette Agence d'une indépendance de décision, comme en dispose l'Ofpra en France, pour s'assurer qu'elle n'applique que le droit d'asile et reste totalement étrangère à toute considération de politique migratoire ou diplomatique.

Et en attendant ?

Il faut avancer vers la reconnaissance mutuelle des décisions des offices européens et dans notre travail en commun, notamment dans le cadre des centres contrôlés, sur l'exemple des missions que nous avons conduites, cet été, avec d'autres offices européens, de La Valette à Malte et de Pozallo en Sicile.

Berlin et Paris sont-elles sur la même longueur d'onde en ce qui concerne le respect du droit d'asile ?

La France et l'Allemagne sont naturellement moteurs dans la recherche de solutions européennes, notamment en matière d'asile. L'Allemagne a accueilli beaucoup de demandeurs d'asile en 2015 et 2016, ce qui a suscité notre admiration. Cela baisse beaucoup depuis. La France a moins accueilli mais elle le fait de plus en plus, y compris des personnes déboutées en Allemagne ce qui, faute de reconnaissance mutuelle dans l'espace européen, est problématique. Tout cela, alors que le niveau des arrivées en Europe a beaucoup baissé. Il faut plus que jamais privilégier des solutions européennes coopératives et conformes aux principes fondamentaux du droit d'asile. Je m'effraie d'entendre dire dans certains pays européens que l'on rêverait d'une Europe sans demandeurs d'asile. Ce serait un cauchemar. Je n'ai aucun doute que nos deux pays, comme ils l'ont fait lors du Conseil européen de juin dernier, continueront à inspirer une solution conforme au droit d'asile, digne, européenne, solidaire, ordonnée et efficace.

En Allemagne comme en France, réfugiés et migrants sont sujets à bien des polémiques et des instrumentalisations. Quelle est la priorité selon vous pour faire avancer les débats sur le droit d'asile et les politiques migratoires au niveau de l'opinion publique européenne ?

Il faut garder la tête froide. Ne pas céder un pouce sur les valeurs fondamentales de l'asile. Prendre conscience que seul un accueil organisé et maîtrisé nous permettra d'avancer; que seule une réponse européenne y contribuera. Les solutions figurent dans les conclusions du Conseil européen de juin dernier : centres d'accueil dans les pays tiers, centres contrôlés au sud de l'Europe. C'est sur cette base que nous devons pouvoir trouver un contrat de confiance garantissant la solidarité vers les pays d'arrivée au sud de l'Europe et la responsabilité de ces pays. L'accueil des réfugiés est au cœur des valeurs et des responsabilités européennes. Donnons-nous les moyens de le réussir ensemble et dans la durée.